

EN 2022

JUSQU'À LA CRÉATION DU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE (SPE), LA SUBVENTION ATTRIBUÉE AUX STRUCTURES D'ACCUEIL ÉTAIT DE PLUS DE 18 MILLIONS DE FRANCS PAR ANNÉE. UN IMPORTANT TRAVAIL A ÉTÉ RÉALISÉ SUR LA BASE DES COMPTES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES TENUS PAR LES ASSOCIATIONS AFIN D'ÉTABLIR LES NOUVEAUX BUDGETS DU SERVICE.

LES 252 PROFESSIONNEL-LES ŒUVRANT DANS 10 STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ONT ÉTÉ INTÉGRÉ-ES AUX EFFECTIFS DE LA VILLE DE LANCY. 11 PERSONNES COMPOSENT L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE DU SPE ET OCCUPENT LES LOCAUX RÉNOVÉS DE L'ANCIENNE ÉCOLE ENFANTINE DU PETIT-LANCY À L'AVENUE LOUIS-BERTAND.

SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

DICASTÈRE : SALIMA MOYARD

CHEFFE DE SERVICE : JULIA MONTEFUSCO LECHENNE

NOMBRE DE COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS : 252

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN : 191.86

Le Service de la petite enfance regroupe dix structures d'accueil, nouvellement requalifiées en « Espaces de vie et d'éducation préscolaire (EVEP) ». Le Service de la petite enfance compte quatre missions principales : augmenter le nombre des places en structures d'accueil, mettre concrètement en œuvre la politique communale de la petite enfance, simplifier les démarches pour les familles au moyen d'un guichet unique tout en favorisant l'égalité de traitement, développer des projets dédiés à l'accompagnement de la parentalité. En outre, le service collabore avec l'accueil familial de jour Rhône-Sud (AFJ), structure de coordination intercommunale, afin de soutenir la diversité des modes de garde pour les familles.



Photo: Nicolas Dupraz

LE PÔLE PETITE ENFANCE DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU LOGEMENT EST DEVENU UN SERVICE À PART ENTIÈRE LE 1^{ER} JUIN 2022, DANS LE CADRE DE LA MUNICIPALISATION DES 10 STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Suite à une réflexion entamée en 2020, les six premiers mois de l'année 2022 ont été consacrés à la préparation de cette municipalisation, qui a impliqué la constitution de plusieurs groupes de travail, menés notamment par Salima Moyard, magistrate en charge du Dicastère des affaires sociales et du logement, des représentant-es de chaque structure d'accueil (membres du comité, directions, personnel éducatif), du secrétaire général de la Ville de Lancy ainsi que du personnel des services transversaux de l'administration communale. Les négociations avec les représentantes du personnel et les syndicats se sont déroulées jusqu'au printemps 2021, permettant de faire le lien entre l'intégration du personnel de la petite enfance dans les statuts et la refonte de ces derniers, puis de « coulisser » les salaires dans la nouvelle échelle de fonction de la Ville de Lancy. L'objectif final était de réaliser une municipalisation intégrative, c'est-à-dire d'intégrer le personnel de la petite enfance et de proposer à chaque collaboratrice et collaborateur un nouveau contrat de travail au sein de la Ville de Lancy. Des rencontres régulières ont ainsi permis de mettre en place la réflexion stratégique mais aussi la sensibilisation de toutes les parties prenantes à l'impact de cette réforme importante pour l'administration de la Ville mais aussi pour les professionnel-les concerné-es.

UN BUDGET DÉSORMAIS RÉPARTI

Jusqu'à la création du Service de la petite enfance (SPE), la subvention attribuée aux structures d'accueil était de plus de 18 millions de francs par année. Afin de pouvoir définir le budget qui serait attribué à ce nouveau service, un important travail a été réalisé sur la base des comptes des années précédentes tenus par les associations. Cela a permis de répartir les montants dans les différents services communaux tels que les travaux, les ressources humaines, l'environnement et les finances, qui ont intégré des tâches jusqu'alors dévolues aux structures et centralisées en leur sein. Comme le démontre la répartition financière du budget petite enfance, la municipalisation implique un travail de transversalité importante interservices.

UNE MUNICIPALISATION EN PLUSIEURS DATES

Le processus de municipalisation s'est déroulé en plusieurs étapes. Après la phase de consultation et de réflexion, trois dates sont à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la Commune :

- 1^{er} juin 2022: création du Service de la petite enfance, d'abord composé de 4 personnes. Cette phase coïncide avec la fin du travail des comités et la dissolution des associations. Deux personnes du Service des affaires sociales et du logement ont été nommées en tant que liquidateur pour assurer la transition et reprendre le rôle d'employeur durant l'été 2022. Ce travail important comprenait la gestion administrative et le suivi courant des structures durant la période transitoire, la dissolution des associations et la création d'un lien entre le système associatif et le système public. Cette étape s'est terminée début 2023 avec la clôture des comptes 2022 des associations.
- 1^{er} septembre 2022: municipalisation juxtapositive. Les collaboratrices et collaborateurs des différentes structures deviennent officiellement membres de l'administration selon les conditions de la Convention collective de travail (CCT).
- 1^{er} janvier 2023: municipalisation intégrative qui implique la signature d'un nouveau contrat et l'application des nouveaux statuts pour l'ensemble du personnel rattaché à la Ville de Lancy.

CRÉATION DU SERVICE

La création d'un service tel que celui de la petite enfance prend du temps. Afin de pouvoir accueillir l'équipe administrative et proposer à la population un guichet unique, les locaux de l'ancienne école enfantine du Petit-Lancy ont été entièrement rénovés durant l'été 2022. Les secrétaires-comptables et

secrétaires qui travaillaient auparavant dans les structures d'accueil ont donc déménagé et pu s'installer dans leurs nouveaux bureaux dès le 1^{er} septembre 2022. Aujourd'hui, elles occupent les fonctions de gestionnaires et secrétaires.

Le rôle des gestionnaires est de veiller au suivi des dossiers des familles, notamment après l'attribution des places, mais aussi de gérer la facturation et d'assurer le lien avec les responsables des structures. Les secrétaires apportent leur soutien aux gestionnaires et se rendent également dans les structures d'accueil pour effectuer les tâches administratives. Un guichet d'accueil est ouvert au public pour proposer les prestations du SPE qui seront appelées à se développer. Au total, 11 personnes composent l'équipe administrative. Le service est également soutenu par une équipe RH afin d'accompagner les responsables et la cheffe de service pour toutes les questions liées au personnel.

La création d'un nouveau service nécessite également de connaître l'historique, de pouvoir échanger avec le personnel et de mettre en place de nouvelles procédures et directives. Un travail important est en cours pour la création et la mise en place de nouveaux outils de gestion et d'harmonisation des documents et des pratiques. Ce processus va nécessiter plusieurs mois avant que le service soit consolidé et stabilisé.

UNE MUNICIPALISATION EN DEUX ÉTAPES ESSENTIELLES

Si la municipalisation a été « juxtapositive » entre septembre et décembre 2022, elle deviendra « intégrative » dès le 1^{er} janvier 2023. Au cours de la première étape, le personnel des structures bénéficiait encore d'une convention collective de travail (CCT) et non de statuts, avec ce que cela suppose de compatibilité entre la gestion de l'opérationnel au quotidien, l'harmonisation des pratiques et le fonctionnement de la Ville de Lancy. Un travail est en cours pour mettre en place des procédures et des directives, mais aussi de créer des outils communs à tous les membres du personnel, en lien avec les réalités du terrain. En parallèle, une arborescence informatique structurée par thématiques a été créée et partagée avec certains services de l'administration. Essentielle au fonctionnement du service, cette transversalité interservices a été implémentée progressivement et se poursuivra tout au long de 2023. En outre, la création d'un service public implique la mise en œuvre d'outils de contrôle internes, composés tant de logiciels que de procédures.

Concrètement, les 252 professionnel·les des 10 structures d'accueil de la petite enfance ont été intégré·es aux effectifs de la Ville de Lancy, qui sont ainsi passés à 550 employé·es. L'acte politique de la municipalisation s'est transformé en aventure humaine, la mission du SPE se définissant comme une prestation proposée aux habitant·es de Lancy, c'est-à-dire aux familles et aux enfants.

RÉORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Avant la municipalisation de la petite enfance et la création du service, les 10 structures étaient gérées par 8 associations. Avec la municipalisation, il a été décidé de renommer les structures d'accueil qui désormais sont des Espaces de vie et d'éducation préscolaire (EVEP) à prestations élargies (5 crèches) et à prestations restreintes (5 garderies), et regroupées par quartier. Par cette nouvelle appellation, la Ville souhaite ainsi refléter la qualité et le professionnalisme des prestations collectives offertes.

INTÉRÊT DU GROUPEMENT

Lorsque des projets d'accompagnement à la parentalité par quartier seront développés à l'avenir, il est prévu de faire participer le personnel de ces structures aux futures réflexions. Lancy ayant une géographie longitudinale, chaque quartier a ses particularités et les enjeux sont propres à chacun d'eux. Cette démarche reposera sur l'expérience du terrain et permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins de la population, en particulier dans les quartiers ne disposant pas de structures d'accueil.

La petite enfance constitue une première étape vers la cohésion sociale, car si les enfants sont intégrés et grandissent dans un quartier où ils se sentent bien, les parents sont également intégrés dès le départ.

DÉMÉNAGEMENTS ET ÉTATS DES LIEUX

- Les EVEP Jardin des Tout-Petits et Caroll ont déménagé à l'été 2022, ce qui a permis au premier de passer de 12 à 16 places par demi-journée, et au second de 15 à 26 places, également par demi-journée.
- Les EVEP du Plateau: 60 places pour les prestations élargies et 20 places pour les prestations restreintes.
- L'EVEP Clair-Matin (118 places) déménagera au printemps 2023.
- Au Grand-Lancy, l'EVEP Pont-Rouge propose 56 places.
- Dans le quartier des Palettes, l'EVEP Le Petit Prince (24 places) – dont les locaux étaient voués à la démolition – a déménagé et s'est rapproché de Chante-Joie, EVEP à prestations élargies de 90 places.

- L'EVEP de l'Étoile (39 places) sera rejoint dès août 2023 par l'EVEP Rambossons (54 places).
- Dans le quartier de La Chapelle, l'EVEP Couleurs du Monde compte 98 places d'accueil.

Plusieurs projets de structures sont en cours d'analyse afin d'élargir de manière significative l'offre d'accueil d'ici 2030.

Actuellement, une liste d'attente d'environ 600 familles nécessite de mettre en œuvre des projets et d'ouvrir un EVEP à prestations élargies par an. Le SPE est donc appelé à augmenter ses effectifs chaque année. En outre, le fait de proposer des repas au sein des prestations restreintes pour les 3-4 ans (comme c'est le cas dans les EVEP Caroll et Petit Prince depuis la rentrée 2022) suscite un intérêt réel de la part des familles, tant pour celles qui travaillent à temps partiel que pour celles que la socialisation des enfants intéresse avant le parascolaire et l'entrée à l'école.

COLLABORATION AVEC L'AFJ

La collaboration étroite qui s'est tissée avec l'Accueil familial de jour (AFJ) sera développée à l'avenir. Lancy s'est rabattue sur une seule structure de coordination de l'accueil familial de jour – Accueil familial de jour Rhône-Sud –, afin de garantir la diversité des modes de garde, chose extrêmement importante pour les familles, ainsi qu'un accueil de qualité en milieu familial. La Ville de Lancy a à cœur de soutenir et valoriser de manière égale les différents modes de garde.





Photo: Nicolas Dupraz